

DEPARTEMENT

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_25**

GARD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :
24/04/24Date de l'affichage :
24/04/24

L'an deux mille vingt-quatre, et le 6 mai à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier, Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Françoise Turribio, Tricou Sébastien, Daniel Weyh.

Absents : Isabelle DOS REIS, Mireille Gassier**Procurations :**

Madame NOGUERA Karine donne procuration à Mme DEVASSINE Sylvie
Madame JULIEN Josiane donne procuration à Mme PINON Isabelle

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle PINON

Délibération n°D2024_25 : : Institution de servitude au profit de BRL pour le passage de canalisations et implantations d'ouvrages

Monsieur Tricou expose :

Dans le cadre des travaux de contournement ferroviaire Nîmes Montpellier, le rétablissement d'ouvrages hydrauliques situées sur la commune incluse dans le périmètre de la Concession Régionale gérée par BRL est nécessaire. Afin de permettre l'établissement à demeure des canalisations souterraine d'eau ainsi que l'établissement des ouvrages hydrauliques accessoires, il convient d'établir un acte de constitution de servitude consentie par la commune pour l'usage et l'utilité de BRL.

L'acte administratif portant la référence : CDR Aubord – Voiries, portant constitution de servitudes est proposé au conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé des motifs, décide de :

- **D'AUTORISER** la constitution de servitudes de passage de canalisations et d'implantation d'ouvrages BRL, telles que mentionnées dans l'acte administratif CDR Aubord – Voiries ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le premier adjoint à signer toute pièce afférente à cet acte.

Votée à l'unanimité

Le secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Le Maire,
André BRUNDU

